

INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

Mai 2017

mon parcours d'assuré

Partez en vacances en toute sérénité

L'Assurance Maladie vous guide dans vos démarches pour que l'été rime avec santé et tranquillité.

Téléchargez l'application « mon compte » sur votre smartphone

Votre compte sur ameli.fr vous suit en vacances grâce à une application simple et pratique disponible directement depuis votre smartphone (Android et iPhone). Elle permet de vérifier vos remboursements, d'avoir le détail de vos paiements, de faire votre déclaration de perte de carte Vitale, de commander une carte européenne d'Assurance Maladie et même de géolocaliser les guichets automatiques de l'Assurance Maladie.

Vous partez en France... prenez votre carte Vitale

La carte Vitale prouve que vous bénéficiez, tout comme vos ayants droit, d'une couverture santé. Elle contient des informations nécessaires à la prise en charge de vos soins et vous permet d'être remboursé plus rapidement. N'oubliez pas d'emporter également votre carte de mutuelle et vos ordonnances pour vos traitements. Sans ordonnance, le pharmacien ne pourra pas vous délivrer les médicaments.



Partir en vacances, ça se prépare aussi côté santé !

J'emporte avec moi : ma carte Vitale, mes ordonnances et ma carte de mutuelle.

Vous devez consulter un médecin sur votre lieu de séjour...

Entorses, piqûres, intoxications alimentaires ou déshydratation, vous n'êtes pas à l'abri d'un souci de santé en vacances. Vous pouvez trouver toutes les coordonnées des professionnels de santé près de votre lieu de vacances, savoir s'ils acceptent la carte Vitale, s'ils peuvent vous recevoir en fin de journée ou le week-end et connaître leurs tarifs. Rendez-vous sur : www.ameli.fr